



ALIGNEMENT VIEILLISSANT DE PEUPLIERS PROTÉGÉS PAR UN SYSTÈME DE GLISSIÈRES

PRÉSENTATION DE L'AMÉNAGEMENT : L'aménagement consiste en un alignement de peupliers, formé en voûte ou nef de cathédrale. Cette voûte est possible par la proximité des arbres plantés de part et d'autre de la chaussée, et laissés en port libre. Etant donnée la proximité des troncs par rapport à la route (environ 2 mètres), une glissière de sécurité est posée pour éviter tout risque de collision des véhicules contre les arbres (cf circulaire du SETRA n°84-81 du 28 novembre 1984 relatives aux normes de plantations d'arbres d'alignement le long des routes nationales).

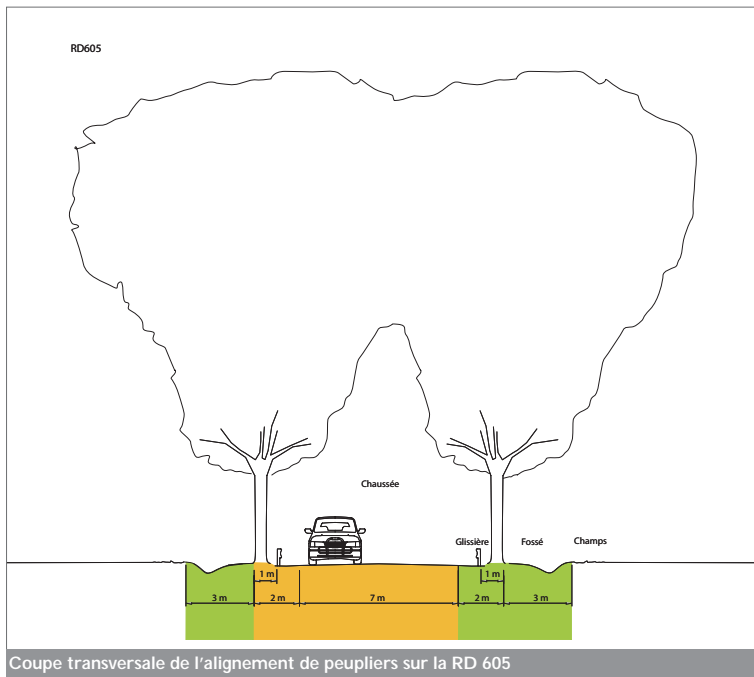
ENTRETIEN ET GESTION : Des entreprises privées sont sollicitées pour l'élagage et la taille des arbres. Pour les peupliers, le port est laissé libre : seule une taille d'entretien est nécessaire tous les 5 ans environ. La gestion des bas-côtés est réalisée par les services du Conseil Général de Seine-et-Marne.

LOCALISATION : Commune de Valence-en-Brie

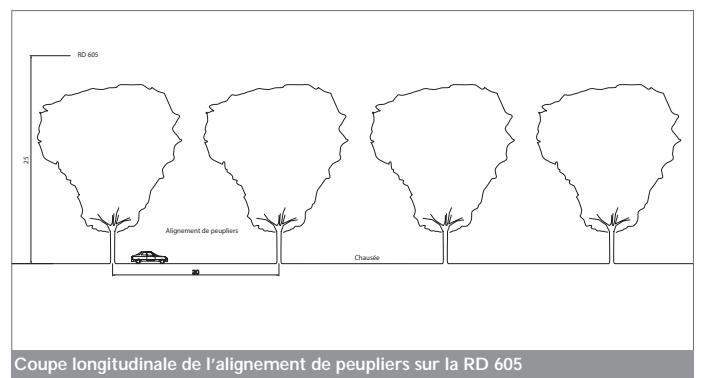
MAÎTRISE D'OUVRAGE : Conseil Général de Seine-et-Marne

LINÉAIRE : environ 500 mètres

RÉALISATION DES TRAVAUX : 1950 par la SEITA ; Le bois des peupliers était utilisé pour la production d'allumettes.



Coupe transversale de l'alignement de peupliers sur la RD 605



Coupe longitudinale de l'alignement de peupliers sur la RD 605



Vue rapprochée de la RD 605 : un bel alignement laissé en port libre ; la proximité des troncs par rapport à la route forme une voûte caractéristique



Vue de l'alignement de peupliers depuis la RD 605 : les flèches des peupliers d'une hauteur de 25 mètres constitue un repère dans le paysage